

8 avril

Mobilisation nationale

des AESH

Sur l'académie de Lyon, le DASEN annonce le chiffre alarmant de 20% de collègues AESH en arrêt de travail, qu'il utilise pour se dédouaner du manque abyssal d'heures d'accompagnement sur l'académie. Rapporté à l'ensemble de la population, cela représenterait 16 millions de Français !

À Lyon les retours sont unanimes : l'aide mutualisée est réduite voire inexistante pour nombre d'enfants, quant à l'aide individualisée, l'académie est incapable de la pourvoir à hauteur des besoins.

L'épidémie de COVID 19 est une justification un peu facile que l'administration utilise volontiers pour éviter d'avoir à s'expliquer sur la dégradation des conditions de travail des AESH. Manque d'heures : COVID ! Pas assez de personnels : COVID ! Pas de formation, retard dans l'application des grilles indiciaires, le rattrapage du versement de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG : COVID, encore COVID et toujours COVID !

Non, M. le DASEN, les conditions de travail déplorables des AESH ne sont pas corrélées avec l'arrivée du virus sur le territoire. Leur dégradation s'est accentuée avec la généralisation des PIAL en septembre 2020. C'est cette dégradation qui entraîne une hausse des arrêts de travail, engendrant une détérioration encore plus forte des conditions de travail, etc. Votre politique entraîne des arrêts en masse et la mise en danger des personnels. STOP AUX PIAL !

SUD éducation revendique la titularisation dans un corps de fonctionnaire de tou-te-s les AESH et la création d'un métier d'éducatrice-éducateur scolaire spécialisé-e, sans condition de nationalité. La reconnaissance de notre rôle et de nos pratiques pédagogiques et éducatives en tant que professionnels de l'inclusion et de l'adaptation scolaire.

Cette reconnaissance passe également par une augmentation importante de nos salaires. Nous ne pouvons nous contenter des pseudos revalorisations d'indice votées par-ci par-là dans quelques académies. Pour une grande majorité nous vivons sous le seuil de pauvreté avec moins de 800 euros par mois.

C'est également la conséquence des temps partiels imposés : l'administration considère que 24h d'accompagnement (soit une quotité de service d'environ 61 %) est la norme du temps de service des AESH. **SUD éducation revendique donc la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement plus les heures connexes.**

Enfin nous revendiquons la mise en place partout sur le territoire d'une véritable offre de formation, initiale avant le début de tout accompagnement et continue tout au long de la carrière. La réadaptation permanente qu'exige notre métier ne peut s'en dispenser.



Contre la mutualisation des moyens, contre les PIALs !



Pour un vrai statut et un vrai salaire !

Tous et toutes au rassemblement à 14h30 devant le rectorat !

éducation
Sud
Solidaires